

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines, de l'instauration de périmètres de protection et parcellaire du captage Colombel sur les communes de GANDELAIN (61) et CHAMPFRÉMONT (53) présentée par le Syndicat Mixte d'alimentation en Eau Potable (S.M.A.E.P)

**du Val d'Écouves**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite :

**du mardi 4 avril 2023 à 17h00 au vendredi 5 mai 2023 à 18h30 dans les communes de GANDELAIN (61) et de CHAMPFRÉMONT (53).**

Le commissaire enquêteur est M. François-Joseph FROGET. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies de GANDELAIN et CHAMPFRÉMONT sur support papier à leurs jours et heures d'ouverture respectives,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité,
- sur le site des services de l'État dans la Mayenne à l'adresse suivante [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) (rubrique : Publications/Enquetes-publiques)

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'ARS de Normandie Délégation départementale de l'Orne • Cité administrative BP 539 61016 ALENÇON Cedex Tél 02.31.70.96.96

Toute personne peut dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Le commissaire enquêteur assurera une permanence et se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivantes :

**- Mairie de GANDELAIN :**

Mardi 4 avril 2023	De 17h00 à 19h00
Jeudi 20 avril 2023	De 11h00 à 14h00
Vendredi 5 mai 2023	De 16h00 à 18h30

**- Mairie de CHAMPFRÉMONT :**

Mercredi 12 avril 2023	De 9h00 à 12h00
Lundi 24 avril 2023	De 9h00 à 12h00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- Publications/Enquetes-publiques soit en les adressant à la mairie de GANDELAIN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 8 place de la mairie 61420 GANDELAIN
- soit en les consignand directement sur les registres d'enquête déposés en mairie de GANDELAIN et CHAMPFRÉMONT et mis à la disposition du public
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4446>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) ou sur support papier à la mairie de GANDELAIN.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GANDELAIN et de CHAMPFRÉMONT ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) et dans la Mayenne [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne et le préfet de la Mayenne prendront un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.